

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 à 20 heures

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

**Absents** : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri, PETITJEAN Cyriaque.

**Invitée** : VAZQUEZ Mireille, Comptable du Centre des finances publiques – Trésorerie Le Cheylard

**Secrétaire de séance** : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane ADRIEN, première adjointe, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2017 de la commune et du CCAS et demande aux membres de se prononcer sur ces comptes administratifs ainsi que sur l'affectation du résultat correspondant qui intègre le résultat du budget 2017 du CCAS, conformément à la délibération du 31 mars 2017 de supprimer le budget séparé du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation des comptes administratifs 2017 et l'affectation du résultat 2017 ainsi que l'approbation des comptes de gestion 2017 de la Trésorerie qui concordent avec les comptes administratifs respectifs.

Monsieur le Maire qui s'est retiré n'a pas pris part aux votes.

### **Vote du budget primitif 2018**

M. le Maire présente le budget primitif 2018 qui a été établi en tenant compte d'une baisse des dotations et de la décision de ne pas augmenter les impôts locaux. Il rappelle qu'en application de la loi NOTRe et conformément à l'obligation faite par le Code Général des Collectivités Territoriales, des informations ont été fournies dans les notes de synthèse du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018 distribuées dans le dossier de convocation de la réunion du conseil et auxquelles les membres du conseil ont pu se référer pour mieux comprendre les chiffres bruts du document de préparation du budget primitif. M. le Maire passe ensuite en revue tous les articles du budget primitif.

- Les prévisions de dépenses générales de fonctionnement sont reconduites globalement à l'identique par rapport à 2017 et calculées au plus juste. Ces prévisions intègrent la réalisation d'une quantité importante de travaux en régie pour des projets préparés par les commissions municipales. L'augmentation des charges de personnel tient compte de l'évolution de carrière des agents. A la demande de la Direction Générale des Finances publique il est ajouté pour toutes les collectivités territoriales un compte de dotations aux provisions destiné à mettre en œuvre une procédure de relance et d'épurement des titres impayés (cantine, factures eau/assainissement). Le fonctionnement CCAS est inclus pour un montant prévisionnel de

8 000,00 € dans les dépenses prévues à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément au type de dépenses effectuées pour la réalisation des colis et goûter de Noël.

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte, comme l'année précédente, d'une baisse significative des dotations de l'Etat et d'une reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux pour les taxes de contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation).

- Les dépenses d'investissement en 2018 incluront, outre les travaux habituels de voirie, le remplacement de véhicules communaux, la reprise des génoises à l'école primaire publique, l'extension du columbarium du cimetière, les travaux nécessaires à l'installation des nouveaux points de collecte des déchets ménagers du SICTOMSED, la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment abritant l'ADMR, la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de l'éclairage public. Le projet d'aménagement du centre bourg, défini en 2017 avec l'aide du CAUE et du SDEA, englobe la valorisation de la « Porte d'entrée de la Dolce via » et la liaison piétonne avec l'Atelier du Bijou, la valorisation et la sécurisation de l'accès au plan d'eau ainsi que la requalification de la traversée du village et de la place entre ces deux points. Ce projet, sur plusieurs années, comportera en 2018 la fin des phases d'études initiales de l'accès sécurisé des piétons au plan d'eau et les études et travaux du carrefour de l'Atelier du bijou. Le projet pluriannuel d'hébergement touristique des bâtiments de la gare verra en 2018 la réalisation de la phase d'études et l'engagement des travaux.

- Les recettes d'investissement sont constituées en partie par le virement de la section de fonctionnement et par les subventions accordées suite aux différents dossiers d'aide déposés pour certaines opérations réalisées en 2017 et celles liées aux nouveaux projets. L'emprunt de 250 000,00 € prévu initialement en 2017 est reporté au budget primitif 2018. Il est inférieur au montant compatible avec le taux d'endettement de la commune et sera effectué si besoin pour le financement d'opérations d'investissement.

Après un échange de points de vue sur le faible taux de réalisation 2017 des projets d'investissement par rapport aux prévisions, lié à la complexité du montage des dossiers de projet ainsi qu'au calendrier propre de dépôt des demandes de subvention des différents organismes, ainsi que sur le niveau de la dette de la commune et l'emprunt envisagé, M. Le Maire demande l'approbation du budget primitif 2018 pour les montants suivants :

- Fonctionnement : 1 193 586,88 €
- Investissement : 913 367,82 €

Le conseil vote à l'unanimité, moins une abstention, le budget primitif 2018.

M. le Maire demande également l'approbation de la reconduction à l'identique des taux des taxes locales à savoir :

- Taux communal de la taxe d'habitation 2018 : 11,28 %
- Taux communal de la taxe foncière 2018 sur le bâti : 18,90 %
- Taux communal de la taxe foncière 2018 sur le non bâti : 79,21 %

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction de ces taux.

M. le Maire remercie la responsable de la comptabilité de la mairie pour l'important travail de réalisation des notes de synthèse.

### **Convention de gestion auprès du CDG07 « Assurance des risques statutaires »**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Ardèche a fait parvenir une nouvelle convention de gestion. Cette nouvelle convention, d'une durée de quatre ans, couvre comme auparavant, les missions liées au contrat d'assurance statutaire pour les agents communaux CNRACL et IRCANTEC souscrit auprès de CNP Assurances/SOFAXIS ainsi que le soutien lors de difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers des agents. Toutefois elle inclut désormais une clause financière pour le paiement direct par la mairie au CDG07 des frais de gestion auparavant reversés par CNP Assurance. Ces frais de gestion restent évalués à 1% du montant des cotisations annuelles, soit 96,43 € pour l'année en cours. Ils sont réajustables chaque année en fonction des cotisations réelles d'assurance de l'année précédente.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **Approbation travaux d'aménagement du carrefour de l'Atelier du bijou et accès piétons au Plan d'eau – demandes de subvention.**

La proposition reçue suite à la dernière réunion avec le Service des routes du Département de l'Ardèche n'est pas satisfaisante et fera l'objet d'échanges complémentaires. Elle ne permet pas, en l'état, de délibérer pour soumettre les dossiers des demandes de subvention comme prévu. Une nouvelle proposition est demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.